

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 1 du 28 mars 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Georges DEMANET, Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, Sandrine HEUDE, représentée par Isabelle CATHERIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Manuella PESTEL.

❖ *Délibération n° CM.10-2023*

Organisation d'une classe de découverte

Rapporteur : Madame Carole MORTELECQ

L'école primaire publique de Saint Martin le Noeud a présenté son projet de départ en classe découverte à Courseulles sur Mer du 12 au 16 juin 2023 organisé par les PEP Grand Oise.

La classe de CM1-CM2 partira donc avec une classe de Guiscard, amortissant ainsi les frais de transport.

La classe découverte offre l'occasion aux élèves de vivre ensemble une même expérience, de créer du lien et découvrir un site historique préservé et les aspects majeurs de la libération de l'Europe pour sortir de la seconde guerre mondiale. Outre les visites, les enfants découvriront et pratiqueront le char à voile.

Le devis présenté par les PEP Grand Oise affiche un montant global de 9888.90€,

Il est proposé de participer à hauteur de 150 € par enfant, la subvention sera versée à la coopérative scolaire. Le reste du financement est pris en charge par l'APE pour un montant de 1000€, par le produit de ventes de gâteaux pour 603 € et de dons divers de 1576.59€, et par les familles pour un montant résiduel estimé à 170 € par enfant.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20230328-10_2023-DE

SLO

Le Conseil Municipal,
sur avis favorable de la commission budget du 14 mars 2023,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **Autorise** l'organisation d'une classe de découverte à Courseulles sur Mer du 12 au 16 juin 2023 pour l'effectif d'une classe : celle de Mme Catherine DESCHAMPS-BERGER.
- **Accorde** en conséquence une subvention de 150 €uros par enfant à la Coopérative scolaire.

Pour extrait certifié conforme, le 30 mars 2023

Jean-Marie DURIEZ, Maire

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
publié le 30 mars 2023.

